

Nous précisons que la Congrégation des Frères, reconnue par l'Etat, est habilitée à recevoir des dons des particuliers qui donnent droit aux donateurs à une déduction fiscale de 66%. Ainsi si vous versez 100 €, vous aurez droit à une déduction fiscale de 66 €.

Je fais un don de :  150 €  100 €  80 €  60 €  50 €  40 €

Autre : .....

Je règle par chèque bancaire, à l'ordre de « *Economat Provincial* »

Je souhaite recevoir un reçu fiscal :  Oui  Non

Nom, prénom : .....

Adresse : .....

Code postal, ville : .....

J'expédie le chèque et ce bulletin, à l'adresse :

Fr Michel Bouvais  
Maison-Mère - 1 Bd Foch - BP 35 - 56801 PLOËRMEL cedex  
fic.ploermel@laposte.net